### الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

+₀X\%\. +₀X₀≤O≤+ +₀C₀X\.s+ +₀Y%OX.I+
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الغرفة الوطنية لمحافظي الحسابات CHAMBRE NATIONALE DES

المجلس الوطني CONSEIL NATIONAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025



PERIODE DU 01/10/2025 AU 30/09/2026

Octobre 2025





YAHIAOUI Mohamed Président du CN-CNCC

La profession de commissaire aux comptes, par les missions d'intérêt public qui lui sont confiées, demeure un pilier essentiel de la transparence, de la confiance et de la régulation économique.

À la croisée du droit et de l'économie, nous accompagnons les entreprises et les acteurs publics dans la fiabilisation de l'information financière, participant ainsi à la crédibilité du tissu économique national et à la consolidation de la confiance entre les parties prenantes.

Aux dirigeants, nous apportons expertise, écoute et discernement.

Notre rôle est d'éclairer la décision par un regard indépendant et exigeant, garant d'une communication financière fiable et responsable.

À travers notre engagement, nous contribuons à la structuration de l'économie réelle, à la formalisation des pratiques et à la diffusion d'une culture de conformité et de transparence au sein des organisations.

Dans un environnement économique et réglementaire en mutation rapide, marqué par la numérisation, les transitions énergétiques et les exigences de bonne gouvernance, notre profession doit continuer à affirmer sa valeur ajoutée : celle d'un tiers de confiance, porteur d'éthique, de rigueur et de sens de responsabilité.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte d'évolutions majeures qui redéfinissent notre rôle et nos responsabilités :

- Une économie nationale en transformation, marquée par la poursuite des réformes structurelles, la diversification des sources de croissance et la volonté de renforcer la souveraineté économique de l'Algérie.
- Les défis du GAFI, qui rappellent combien la conformité, la transparence et la vigilance financière sont devenues des priorités stratégiques. La profession du chiffre est désormais en première ligne pour accompagner l'État dans le renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- La refonte du cadre législatif régissant la profession comptable et d'audit, portée par un projet de loi ambitieux visant à unifier les statuts professionnels, renforcer le contrôle qualité, élever le niveau de compétence et consolider la gouvernance de l'Ordre. Cette réforme, soutenue activement par le CN-CNCC, constitue une étape déterminante vers une profession modernisée, crédible et pleinement alignée sur les standards internationaux.
- La mise en œuvre d'un programme national de formation continue, centré sur les Normes Algériennes d'Audit (NAA), et notamment la NAA 240 relative à la fraude, norme clé dans la prévention des risques et la protection de l'intérêt public.
- Les prochaines Assises nationales des Commissaires aux Comptes, prévues les 22 et 23 décembre 2025 à Alger, sous le thème : « Le rôle de la profession d'audit et de comptabilité dans la sortie de l'Algérie de la liste grise du GAFI et dans la restauration de la confiance internationale », un rendez-vous majeur de réflexion stratégique et de mobilisation collective autour de l'avenir de notre métier.

Nous sommes, avant tout, des dirigeants d'entreprises de services professionnels, confrontés à des défis similaires à ceux de nos clients : compétitivité, attractivité, transition numérique et exigence d'intégrité. Ces défis sont autant d'opportunités pour repenser nos modèles, renforcer nos compétences et affirmer notre contribution à une économie plus transparente, responsable et durable.

C'est avec fierté et détermination que j'assume la présidence du Conseil National de la CNCC, au service d'une profession à laquelle je suis profondément attaché.

Notre ambition est claire : porter haut la voix des commissaires aux comptes dans le débat économique national, affirmer notre rôle dans la régulation, et construire ensemble une profession forte, reconnue et résolument tournée vers l'avenir.

Salutations confraternelles.





Le présent rapport moral met en évidence une CNCC en pleine transformation, déterminée à conjuguer gouvernance rigoureuse, exécution effective des résolutions et ouverture institutionnelle. L'exercice 2024–2025 a confirmé la capacité du Conseil National à renforcer la crédibilité de l'institution par des délibérations régulières, la traçabilité des décisions et l'adoption de projet de réformes d'envergure, au premier rang desquelles figure la refonte de la loi 10-01, la modernisation du règlement intérieur et l'élaboration d'un nouveau code de déontologie.

Les réunions des assemblées générales demeurent toujours marquées par l'absence de quorum lors de la première convocation, une difficulté récurrente depuis longtemps. Toutefois, toutes nos rencontres officielles ont produit des résolutions structurantes et intégralement exécutées grâce à l'application d'un suivi rigoureux avec méthode et une transparence absolue.

Il en est de même en ce qui concerne les travaux du Conseil National, qui sont associé à la consolidation du travail dans le respect de la régularité institutionnelle. C'est dans l'esprit de cette dynamique que nous avons engagé les actions telles que :

- ✓ Une réflexion sur l'organisation des prochaines Assises nationales,
- ✓ Elargi le programme de formation continue,
- ✓ Instaurer une discipline ferme face aux dérives et à l'exercice illégal.

L'action du Conseil s'est également distinguée par :

- ✓ Une coopération renforcée avec les institutions nationales,
- ✓ Une ouverture internationale marquée par le processus d'adhésion à l'IFAC et aux réseaux africains,
- ✓ Une communication plus affirmée auprès des professionnels et du public.

Sur le plan administratif et financier, nous pouvons citer, une bonne reprise de la dynamique de recouvrement des cotisations professionnelles, la rationalisation des charges et la mise en place d'un comité ad-hoc chargé du suivi du recouvrement, pour garantir et consolider l'autonomie financière de la Chambre.

La mission d'évaluation des ressources humaines témoigne, quant à elle, d'une volonté de moderniser l'organisation interne afin d'instaurer une culture de performance.

Ainsi, l'exercice écoulé a marqué une étape charnière dans la gestion courante de la CNCC, qui s'engage progressivement vers l'adoption d'une dynamique de réforme profonde, tournée vers la transparence, plus de qualité et l'alignement sur les standards internationaux. L'année 2025–2026 s'annonce décisive, avec en perspective:

- L'organisation des 10° Assises nationales, dont la thématique programmée va constituer notre contribution active à la sortie de l'Algérie de la liste grise du GAFI,
- La mise en place du contrôle qualité,
- La finalisation des textes révisés et l'élargissement des partenariats stratégiques.

Ce rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée une vision claire et ambitieuse : faire de la CNCC une institution moderne, crédible, un pilier de la bonne gouvernance économique nationale, et surtout un acteur reconnu au sein des réseaux régionaux et internationaux.

# SOMMAIRE

-					140541
PRE	:MIER	E PAR	IIE:RA	7660KI	MORAL

l.	Composition du Conseil National	<b>7</b>
II.	Etat de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023/2024	8
III.	Synthèse des réunions du Conseil National	9
IV.	Activité du Conseil National	26
V.	Formation et séminaires	26
VI.	Activités à l'international	29
VII.	Invitations	29
VIII.	Conclusion générale	30
DEU	XIEME PARTIE : RAPPORT FINANCIER	
I.	Situation de la trésorerie du 01/10/2024 au 30/09/2025	33
II.	Variation de la trésorerie année 2024-2025	34
III.	Variation des recettes année 2024-2025	35
IV.	Détail des recettes année 2024-2025	36
V.	Variation des dépenses année 2024-2025	37
VI.	Etat d'exécution du budget 2024-2025	38
VII.	Récapitulatif des créances par âge-solde au 30/09/2025	39
VIII.	Inventaire des biens	40
TRO	SIEME PARTIE: BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026	
l.	Dépenses prévisionnelles	45
II.	Recettes prévisionnelles	46

# Première partie RAPPORT MORAL

#### I. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National de la Chambre des Commissaires aux Comptes (CNCC) est composé des membres ci-après :

#### YAHIAOUI Mohamed

Président

#### ABBOUDI Mohammed

Secrétaire Général par intérim

#### **BELLAL Bakir**

Trésorier

#### **ELBESSEGHI Mourad**

Membre

#### **SOLTANI Boudjemaa**

Membre

#### **BOURENANE Cherif**

Membre

#### **REDJIMI Assia**

Membre

#### **SOUALMIA Tahar**

Membre

Représentant de Monsieur le Ministre chargé des Finances :

M. MESSAMERI Massinissa

Censeur élu par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2025 :

M. ABERBACHE Mohand Seghir

# II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIVE À L'EXERCICE 2023/2024

N°	Objet	Extrait	État d'application
Résolution N° 01	Examen du rapport moral	Après examen, l'Assemblée Générale a adopté le rapport moral pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.	
Rés		La résolution est adoptée à la majorité.	
Résolution N° 02	Examen du rapport financier	Après examen, l'Assemblée Générale a adopté le rapport financier pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024. La résolution est adoptée à la majorité.	
Résolution N° 03	Examen du rapport prévisionnel	Après examen, l'Assemblée Générale a adopté le rapport prévisionnel al- lant de la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 La résolution est adoptée à la majorité.	Exécutée
Résolution N° 04	Cotisations annuelles	L'Assemblée Générale a fixé les montants des cotisations annuelles pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 comme suit:  - Vingt mille dinars (20 000.00 DA) pour les commissaires aux comptes inscrits au tableau officiel depuis plus de cinq ans,  - Dix mille dinars (10 000.00) pour les nouveaux commissaires aux comptes inscrits depuis moins de cinq ans.  La résolution est adoptée à la majorité.	Exécutée
Résolution N° 05	Abrogation de la loi 10-01 et ses textes d'application	L'Assemblés Générale a demandé l'abrogation de la loi 10-01 et ses textes d'application La résolution est adoptée à la majorité.	Exécutée

#### III. SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL

#### RÉUNION DU 05/12/2024 SYNTHÈSE DES TRAVAUX

#### 1. Prise d'acte des démissions de deux membres du Conseil National, il s'agit :

- Monsieur MERHOUM Mohamed El Habib
- Monsieur SENEINA Lakhdar

#### 2. Remplacement des deux membres démissionnaires :

Conformément à l'article 13 du décret exécutif n° 10-26 du 27 janvier 2011, le Conseil National a procédé au remplacement des membres démissionnaires par les deux candidats les mieux placés lors des élections du 20 avril 2024 à savoir :

- Madame REDJIMI Assia
- BOURENANE Cherif

#### 3. Préparation des 10<sup>èmes</sup> assises Nationales des Commissaires aux Comptes :

Un comité dédié à la préparation des Assises Nationales de la profession comptable a été constitué par les membres ci-après :

- M.ABBOUDI Mohamed,
- M. BELLAL Bakir,
- M<sup>me</sup> REDJIMI Assia,
- M. SIAD Karim

#### 4. Programme de formation du mois de décembre 2024 et de l'exercice 2025

Le Conseil national a pris acte des thèmes arrêtés le mois de décembre 2024, ainsi que les thématiques programmées pour l'exercice 2025.

- 4.1. Conférence nationale de 2 jours « pratique du commissariat aux comptes » programmée à El Oued en fin de décembre ;
- 4.2. Séminaire sur la fiscalité des entreprises étrangères niveau 2 prévu en janvier 2025 ;
- 4.3. Séminaire sur les prix de transfert prévu en février 2025 ;
- 4.4. Organisation de quatre journées d'étude sur le thème de la loi de finances pour 2025, qui se dérouleront à Constantine, Oran, Alger et Sétif;
- 4.5. Organisation d'une journée d'études à l'occasion du 8 mars 2025 dédiée à la femme professionnelle de la comptabilité et de l'audit ;

- 4.6. Conférence nationale sur la loi monétaire et bancaire de 2023, une occasion de mettre l'accent sur la finance islamique en Algérie;
- 4.7. Journée d'étude nationale visant à sensibiliser et informer sur la loi de n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données ;
- 4.8. Conférence nationale en partenariat avec la Fédération Algérienne de Football, portant sur le commissariat aux comptes des SSPA (Sociétés Sportives par Action);
- 4.9. Journée d'étude consacrée au commissariat aux comptes des associations et des œuvres sociales, programmée pour 2025, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur :
- 4.10. Journée d'étude technique sur les 19 Normes Algériennes d'Audit publiées (NAA).

# 5. Prise en charge des frais de représentation des membres des commissions paritaires

Dans un esprit d'équité pour toutes les représentations assurées par les membres de la CNCC, le Conseil National a décidé d'aligner le système des avantages accordés aux membres du conseil national en matière de prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement, aux membres des commissions paritaires.

# 6. Suivi des travaux des commissions paritaires et ceux des commissions de recours des impôts au niveau des wilayas

Mise en œuvre d'un suivi rigoureux et structuré des travaux réalisés par les membres représentant la CNCC au sein des commissions paritaires ainsi que celles des commissions de recours des impôts des wilayas.

Le Conseil National a mandaté MM. ABBOUDI Mohammed, NAGA Saci et BELLAL Bakir à l'effet de prendre en charge ce dossier.

#### Situation des cotisations et suivi des commissaires aux comptes non à jour de leurs cotisations après la dernière note de rappel

Le Conseil National a approuvé la désignation d'un comité ad-hoc à charge pour lui d'arrêter une démarche pour le recouvrement des arriérés de cotisations, au cas par cas. Le comité est composé de Mme ACHAIBOU Naima et de MM BELLAL Bakir, ABBOUDI Mohammed et SAADALLAH Abderachid.

# 8. Exécution des résolutions numéro 5 et 6 de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2024

Mise en œuvre effective et diligente des résolutions 5 [refonte de la loi 10-01] et 6 [demande d'enquête sur le nombre de commissaires aux comptes agréés] de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/11/2024.

a) Refonte de la loi 10-01 et ses textes d'application. A cet effet un groupe de travail a été désigné par le Conseil national pour élaborer un projet d'une nouvelle loi régissant la profession comptable. Ce groupe est composé des premières personnes désignées ci-après, et peut faire l'objet d'élargissement à d'autres spécialités du droit :

- M. YAHIAOUI Mohamed,
- M. ABBOUDI Mohammed,
- M. BEDALLA Said,
- M. OULD TALEB Mohamed Seghir,
- Mme. MOUZAI Wassila
- M. LEBBIHI Mokdad,
- Maitre LEZZAR Nasreddine (Avocat),
- Dr. MEZIANI Noureddine, Université de Skikda,
- M. DJENANE Rachid,
- Dr. REMACHE Kamel
- Dr. GUERRA Mohamed, Université de Jijel
- Dr. HIMRANE Mohamed, Université de Jijel
- b) Le Conseil National a mandaté le Président à l'effet d'adresser une requête au Ministère des Finances, par l'intermédiaire du Conseil National de la Comptabilité, en vue de diligenter une enquête approfondie sur la situation des **2147 agréments délivrés mais non-inscrits au tableau de la chambre**.
- 9. Formulation d'une demande officielle auprès du CNC en vue d'obtenir une copie complète des dossiers des élus du Conseil National sur la base desquels l'agrément de commissaire aux comptes a été établi

Le Conseil National a approuvé l'élaboration et l'envoi d'une demande officielle au CNC, pour l'obtention d'une copie conforme des dossiers administratifs des membres siégeant au Conseil National, afin de confirmer la qualité juridique de leur agrément de commissaire aux comptes.

10. Remplacement des deux membres de la CNCC au sein du groupe du travail chargé de la révision de la loi 10-01 siégeant auprès du CNC.

Le Conseil National a décidé de procéder à la désignation auprès du groupe du travail chargé de la révision de la loi 10-01, Messieurs ABBOUDI Mohammed et SOUALMIA Tahar en qualité de membres, en remplacement de Messieurs YAHIAOUI Mohamed et MERHOUM Mohamed El Habib, démissionnaires.

#### 11. Suspension de Monsieur TAFIGHOULT Rabah en tant que Secrétaire Général

Le Conseil National, après examen des faits graves reprochés à Monsieur TAFIGHOULT Rabah a décidé de :

- Suspendre, Monsieur TAFIGHOULT Rabah de ses fonctions de Secrétaire Général avec effet immédiat,
- Mandater, Monsieur le Président du Conseil National, à l'effet de constituer Maitre LEZZAR Nasreddine comme avocat représentant la CNCC,
- D'engager une procédure judiciaire auprès du procureur de la République d'El Harrach concernant les faits reprochés à Monsieur TAFIGHOULT Rabah.

### 12.

#### Mandat au Président du Conseil National pour engager une procédure disciplinaire à l'encontre du Secrétaire Général, Monsieur TAFIGHOULT Rabah

Le Conseil National a décidé d'engager une procédure disciplinaire auprès de la commission paritaire de Discipline et d'Arbitrage siégeant au CNC contre Monsieur TAFIGHOULT Rabah pour les faits suivants :

- Diffamation des décisions judiciaires
- Condamnation infamantes
- Déclarations publiques portant atteinte à l'image et la réputation de la CNCC
- Reconnaissance publique de condamnations pénales
- Comportement de défiance publique envers l'autorité judiciaire

#### **13**. Prise d'acte de la plainte pénale contre des commissaires aux comptes

Suite aux incidents graves survenus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2024, marqués par des actes d'agression et de violence à l'encontre du Président et des membres du Bureau chargés de la gestion des travaux de l'Assemblée, le Conseil National de la CNCC a déposé, en date du 28 novembre 2024, une plainte officielle auprès de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal d'El Harrach.

Les mis en cause sont actuellement poursuivis par le Tribunal d'El Harrach, et l'affaire a été traduite devant le juge d'instruction compétent.

Le Conseil National tient à réaffirmer son attachement au respect des règles statutaires, à la dignité des institutions représentatives de la profession et aux valeurs d'éthique, de responsabilité et de discipline qui fondent la crédibilité de la CNCC.

#### **RÉUNION DU 24/12/2024** SYNTHÈSE DES TRAVAUX

#### Structuration du bureau du Conseil National

Le Conseil National a pris acte de la vacance du poste de trésorier à la suite de la démission de Monsieur MERHOUM Mohamed el Habib en date du 28 novembre 2024 et a décidé son remplacement par Monsieur BELLAL Bakir, candidat le mieux placé lors des élections des membres du conseil en date du 20 avril 2024.

Le Conseil National a pris acte de la suspension à titre conservatoire du Secrétaire Général, Monsieur TAFIGHOULT Rabah et a décidé de nommer Monsieur ABBOUDI Mohammed en qualité de Secrétaire Général par intérim pour assurer les missions du secrétariat du Conseil National.

#### **Elargissement du Conseil National** 2.

Les membres du Conseil national ont décidé de renforcer leurs capacités de prise en charge de leurs missions par l'incorporation des conseillers issus de la corporation comptable et du secteur de l'économie. Le bureau du Conseil national a été chargé de l'exécution de la présente résolution.

3. Prise d'acte du programme des deux journées de formation et d'étude à El Oued, avec consentement sur les thématiques à débattre ainsi que les modalités d'organisation des travaux.

Le Conseil National a validé le programme et les modalités d'organisation de la première édition des deux journées nationales de l'audit et de la comptabilité organisées à Oued Souf en dates du 25/26 décembre 2024, sous le parrainage de Monsieur le wali d'Oued Souf

4. Prise d'acte de la participation du Président et des membres du Conseil National à l'évènement du 23/12/2024, organisé à l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale, relatif à la troisième édition de la caravane nationale « un Jeune- une Idée », avec autorisation de parapher une convention de partenariat pour la mise en place d'un programme de formation au profit des jeunes entrepreneurs et porteurs de projet avec pour thématiques : (Audit, comptabilité et finances)

Le Conseil National a autorisé le Président à l'effet de signer une convention de coopération pour exécuter un programme\_de formation au profit des jeunes entrepreneurs et porteurs de projet, avec pour thématiques (Audit, comptabilité et finances), qui sera sanctionné par l'octroi d'une attestation de formation ABDL (ALGERIAN BUSINESS DRIVING LICENCE) délivrée par l'organisme MPI et contre signée par la CNCC.

#### 5. Prise d'acte des courriers transmis par le Conseil National

Le Conseil National a pris acte et approuvé le contenu des cinq courriers transmis par son Président à savoir :

- a. Notification de suspension à titre conservatoire de Monsieur TAFIGHOULT Rabah en date du 08 décembre 2024, en exécution de la décision du Conseil national du 05 dée cembre 2024 ;
- b. Demande à comparaître de Monsieur TAFIGHOULT Rabah, devant la commission paritaire de Discipline et d'Arbitrage du 08 décembre 2024;
- c. Dénonciation des agissements non réglementaires du représentant du Ministre des finances lors de la réunion du Conseil National du 05 décembre 2024 ;
- d. Réponse au courrier du DGTC relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2024;
- e. Courrier transmis en date du 17 décembre 2024, portant proposition de collaboration entre la CNCC et l'observatoire national de la société civile

### 6. Courrier reçu de Monsieur le directeur général du trésor et de la comptabilité en date du 12 décembre 2024

Le Conseil National a pris acte du contenu du courrier reçu de Monsieur le directeur général du trésor et de la comptabilité du 12 décembre 2024. A cet égard les membres du Conseil National ont pris connaissance de la consultation juridique élaborée par l'avocat conseil de la CNCC en l'occurrence Maitre LEZZAR Nasreddine du 16 décembre 2024. Cette consultation a servi de support à la réponse rédigée au nom du Conseil national en date du 18 décembre 2024.

# 7. Décision du Conseil National de demander officiellement le remplacement de Monsieur MESSAMRI Massinissa en qualité de représentant de Monsieur le Ministre des Finances au sein de la CNCC

Le Conseil National a décidé de demander officiellement le remplacement de Monsieur MESSAMRI Massinissa en qualité de représentant de Monsieur le Ministre des Finances au sein de la CNCC pour les motifs évoqués par le courrier transmis à Monsieur le Ministre des Finances en date du 9 décembre 2024, à savoir :

- Comportement inapproprié et non conforme à ses prérogatives en qualité de représentant de Monsieur le Ministre des Finances ;
- Ingérence injustifiée dans la gestion interne du Conseil ;
- Violation de l'obligation de réserve ;
- Refus d'assister aux réunions du Conseil National, refus de signature de la feuille de présence et attitude permanente de son retrait des réunions, sans consentement des membres du conseil.

#### 8. Divers

Le Conseil National a pris acte avec regret des absences répétées et non justifiées des deux membres du Conseil National en l'occurrence :

- Monsieur El BESSEGHI Mourad et
- Monsieur SOLTANI Boudjemaa.

#### **RÉUNION DU 06/04/2025**

#### **SYNTHÈSE DES TRAVAUX**

#### 1. Organisation de la dixième édition des Assises Nationales de la CNCC

Dans le cadre de la préparation de la dixième édition des Assisses Nationales de la CNCC, le Conseil national a procédé à l'approbation du programme provisoire de l'événement. Il a été convenu initialement que cette édition serait organisée les 23 et 24 juin 2025 à l'hôtel Aurassi, avant d'être reportée pour les 22 et 23 décembre, sans changement de lieu.

Afin d'assurer le rayonnement institutionnel et symbolique de cette édition, les membres ont décidé à l'unanimité d'adresser une demande officielle de parrainage à Monsieur le Ministre des Finances.

Le Conseil National a mandaté le Président pour la désignation des membres de la commission préparatoire chargée de l'organisation des Assises Nationales.

#### 2. Examen du projet de révision du règlement intérieur de la CNCC

Une initiative de révision a été engagée afin d'avoir un nouveau document plus structurant, conforme aux standards de bonne gouvernance, et répondant aux attentes actuelles des membres de la profession.

Le Conseil National a pris acte de la désignation de Messieurs YAHIAOUI Mohamed et ABBOUDI Mohammed, respectivement Président et Secrétaire général par intérim du Conseil national, chargés conjointement de l'élaboration d'un nouveau projet de règlement intérieur actualisé, et adapté aux réalités opérationnelles du Conseil et de ses organes internes.

Les membres du Conseil National ont procédé à l'analyse détaillée des propositions d'amendements soumises à discussion. Celles-ci ont porté principalement sur :

- La clarification des rôles, des responsabilités et des pouvoirs respectifs des organes de gouvernance de la chambre ;
- La redéfinition des règles relatives à la convocation, la tenue et à la validation des délibérations statuaires ;
- L'encadrement des délégations de pouvoir et des missions spécifiques confiées aux membres du Conseil;
- La formalisation des modalités de gestion des conflits d'intérêt, du respect de l'éthique et des principes de transparence ;
- L'inclusion de mécanisme de suivi et d'évaluation des activités institutionnelles.

A l'issu des échanges, les membres ont validé le principe de l'adoption progressive des dispositions consolidées, sous réserve de la finalisation de la rédaction des nouvelles dispositions du projet.

Il a été convenu que le projet, une fois finalisé, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire, conformément aux disposition réglementaires en vigueur.

#### 3. Examen du projet de révision du code de déontologie de la CNCC

Le Conseil National a pris acte de la désignation de Messieurs YAHIAOUI Mohamed, et ABBOUDI Mohammed, chargés de l'élaboration d'un nouveau projet de code de déontologie actualisé, et adapté aux réalités opérationnelles du Conseil et de ses organes internes.

Il a été convenu que le projet de code de déontologie, une fois achevé, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire, conformément aux disposition réglementaires en vigueur.

# 4. Installation du groupe de travail chargé de la révision de loi 10-01 et ses textes d'application

Ce point qui a déjà fait l'objet de la résolution n° 5 adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 novembre 2024, dont la teneur est énoncée ainsi « l'Assemblée Générale Ordinaire demande la refonte de la loi 10-01 et de ses texte d'application »

Le Conseil a décidé de procéder le 7 avril 2025 à l'installation officiel du groupe de travail, énoncé précédemment et dument complété, pour une la liste définitive suivante :

#### 1. Désignation des membres du groupe de travail

- M. YAHIAOUI Mohamed
- M. ABBOUDI Mohamed
- M. BELLAL Bakir

#### **16** Rapport moral et financier 2024-2025

- M. NAGA Sassi
- M<sup>me</sup> REDJIMI Assia
- M. BOURENANE Chérif
- M. BEDALLA Said
- M. OULD TALEB Seghir
- M<sup>me</sup> MOUZAI Wassila
- M. LEBBIHI Mokdad
- Maitre LEZZAR Nasreddine
- Dr. MEZIANI Noureddine, université de Jijel
- M. DJENANE Rachid
- Dr. REMACHE Kamel
- Dr. GUIRI Amor,
- Pr HIMRANE Mohamed, Ecole Nationale Supérieure de Management E.N.S.M, Alger
- Dr. BELLAL Abdelhalim, université de Skikda
- Dr. GRITLI Abdelkrim, université de Blida 2
- M<sup>me</sup> BOUKHAROUBA Dounia
- M. DEGHI Mehdi
- M. SIAD Karim

Les membres du Conseil ont décidé de recourir à l'expertise de deux juriste spécialisés en droit des affaires et en droit des professions réglementées.

#### 2. Définition de la feuille de route et des échéances

Le Conseil national a validé la feuille de route avec les étapes suivantes :

- Phase 1: Diagnostic juridique et institutionnel
- Phase 2: Elaboration d'un recueil des nouvelles propositions
- **Phase 3 :** Consultation des professionnels
- Phase 4: Validation

Le conseil a insisté sur l'importance d'un travail rigoureux, documenté et participatif, dans le respect des engagements pris devant l'Assemblée Générale et dans l'intérêt de la modernisation du cadre législatif de la profession.

#### 5. Préparation de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire (AGEX)

Les points suivants ont été soumis à l'examen et à la validation du Conseil National :

- a) Fixation des dates prévisionnelles
- b) Proposition de l'ordre du jour préliminaire
- c) Modalités d'organisation
- d) Enregistrement des travaux de l'AGEX

# 6. Mesures et actions engagées concernant le blocage du compte bancaire domicilié auprès de l'agence CPA de Bab-Ezzouar :

Une attention particulière a été accordée à l'épisode du blocage à deux reprises du compte bancaire domicilié auprès de l'agence CPA de Bab-Ezzouar. Cet événement a porté un préjudice manifeste à la continuité de fonctionnement normal des opérations courantes de l'institution, et soulève des préoccupations majeures en matière de gouvernance et sécurité juridique.

#### a. Etat des démarches engagées

<u>Pour rétablir la situation de légalité des actions ont été engagées à différents niveaux hiérar-</u>chiques dont :

- Des tentatives de déblocage sont entreprises, tant avec les responsables locaux du CPA, qu'avec la Direction Régionale Est (DRE) et la Direction Générale du CPA;
- Des efforts ont été entrepris pour demander des clarifications visant à situer les motifs juridiques ayant conduits à la mise en œuvre de la saisie-arrêt.

#### b. Décisions arrêtées à l'encontre des auteurs du blocage

Eu égard de la gravité de l'événement, le conseil national a mandaté formellement Maitre LEZZAR Nasreddine, avocat de la CNCC, à l'effet de représenter la chambre dans le cadre d'une action pénale avec constitution de partie civile, à engager devant Monsieur le Doyen des juges d'instruction du tribunal de Dar El Beida. Cette plainte à visé à la fois :

- Le directeur de l'agence de Bab-Ezzouar pour abus de pouvoir, violation des procédures bancaires et entrave au fonctionnement d'une institution ordinale, ji
- Monsieur TAFIGHOULT Rabah, suspendu à titre conservatoire le 5 décembre 2024, pour avoir été à l'origine du blocage du compte.

#### 7. Relation entre CNCC et CNC

#### 7.1 Examen des correspondances émanant du CNC

Dans le cadre de l'analyse juridique et institutionnel des récents échanges de courriers entre la CNCC et le CNC, trois correspondances ont été examinées avec attention.

L'analyse approfondie de ces correspondances, dont le contenu a porté atteinte à la souverainef té des décisions du conseil, les disqualifiant de fait, en raison de l'interprétation divergente des textes régissant le fonctionnement de la chambre.

C'est ainsi que s'agissant d'un sujet portant sur la substance juridique, les membres du conseil ont sollicité les services de M. LEZZAR Nasreddine, avocat de la chambre, pour un meilleur conseil juridique.

Il ressort de l'analyse de notre consultant juridique, des observations significatives, que nous récapitulons fidèlement ci-après :

#### a. Irrégularités constatées

- Absence d'autonomie fonctionnelle du SG-CNC: l'avis juridique met évidence un usage abusif du titre « de représentant des pouvoirs publics » par le SG-CNC, sans fondement réglementaire ni délégation formelle.
- Retrait unilatéral du représentant du Ministre des Finances pour le motif d'absence de quorum, sans appui juridique dans les textes en vigueur.
- Violation manifeste du devoir de neutralité, de réserve et de confidentialité de la part du représentant du Ministre, en contradiction avec ses obligations légales.
- Immixtion injustifiée de la DGTC dans le fonctionnement interne de la CNCC, alors qu'aucune relation organique ou fonctionnelle ne lie cette Direction à l'institution ordinale. Cette intervention est dépourvue de base légale et constitue une atteinte à la souveraineté de la CNCC.

#### b. Confusion entre organes de gouvernance

L'avis de l'avocat rappelle la distinction structurelle et juridique entre le Conseil national de la CNCC et son Assemblée Générale, confusion que le SG-CNC semble entretenir en cherchant à justifier la participation du représentant du Ministre à des travaux relevant d'une instance autonome, dont il ne relève pas.

#### c. Absence de valeur juridique des courriers

L'analyse de l'avocat conclut que les correspondances en question sont dénuées de toute valeur juridique, leurs auteurs <u>n'étant ni compétents ni habilités</u> à se prononcer sur les sujets qu'elles abordent. Dès lors, elles ne sauraient en aucun cas entacher la régularité ou la validité des actes, délibération ou réunions émanant des organes statuaires de la CNCC, institution autonome régie par ses propres textes réglementaires et dotée de la personnalité morale.

#### d. Projet de réponse à apporter

Le Conseil National a mandaté le bureau du CN-CNCC, à l'effet de préparer une réponse adressée au SG-CNC dans les formes requises, afin de :

- Rétablir la légalité des prérogatives de la CNCC;
- Rappeler l'indépendance de l'institution ;
- Réfuter point par point les arguments infondés figurant dans les trois correspondances
- Demander la cessation de toute immixtion dans le fonctionnement souverain du Conseil, tout en insistant sur le respect des prérogatives légales dévolues à chacun.

#### 7.2 Exposé des trois avis juridiques émis par Maitre N. LEZZAR

Dans le cadre de la gestion des incidents récents relatifs à la gouvernance de la CNCC, le Conseil a sollicité l'avis juridique de Maitre N. LEZZAR., avocat au barreau d'Alger, afin de clarifier le statut juridique de plusieurs correspondances administratives ayant suscité controverse et confusion.

#### a. Présentation des avis rendus ayant pour objet :

- La régularité des décisions prises par le Conseil de la CNCC, y compris les mesures conservatoires adoptées à l'encontre d'un ancien membre de l'exécutif;
- L'interprétation juridique des textes régissant la CNCC, notamment au regard des compétences respectives des acteurs institutionnels externes;
- La qualification des actes entrepris par le secrétaire Général (suspendu), sans habilitation légale et leurs conséquences potentielles.

Parmi ces analyses figure un examen approfondi de la lettre émanant du SG-CNC. Il en ressort de manière claire et non équivoque que cette lettre est entachée de plusieurs vices substantiels, tant au regard de la compétence de son auteur que des fondements juridiques invoqués.

En premier lieu, il a été établi que le SG-CNC ne dispose d'aucune compétence légale ou réglementaire qui l'habilite à intervenir, commenter ou apprécier la régularité des activités des conseils professionnels comptables, ni à se prévoir d'une qualité **attitrée** de représentant des pouvoirs publics dans les réunions du conseil.

En second lieu, les actions du représentant du Ministre des Finances ont été analysées à la lumière des dispositions du décret exécutif n°11-29 du 27 janvier 2011, seul texte applicable à cette fonction. Il ressort que les comportements mis en cause – retrait anticipé des réunions, refus de signature des procès-verbaux, prise de position sur la régularité des délibérations – outrepassent manifestement l'unique prérogative de représentation légalement reconnue, dans le respect des principes de neutralité, de réserve, de confidentialité et d'assiduité.

Par ailleurs l'intervention en parallèle de la DGTC à travers sa correspondance a été jugée juridiquement infondée, ladite direction ne disposant d'aucun lien organique, fonctionnel ou réglementaire avec les instances ordinales, qui sont régies par des textes autonomes.

En conséquence, il y a lieu de conclure que les correspondances émanant du SG-CNC et de la DGTC **ne sauraient produire le moindre effet juridique**, faute de compétence de leurs auteurs et en l'absence de tout fondement légal. **Elles ne peuvent en aucun cas porter atteinte à la régularité des réunions** du CN-CNCC, ni à la légitimité des décisions prises par l'instance.

#### b. Implication sur la gouvernance de la CNCC

Les avis rendus par Maitre N. LEZZAR confortent la position du Conseil quant à :

- La validité de ses délibérations et de de ses décision internes;
- La nécessité de défendre l'autonomie statuaire de l'institution contre toute tentative d'ingérence extérieure non fondée ;
- La légitimité des actions engagées pour assurer l'intégrité institutionnelle et la protection des intérêts de la profession et des professionnels.

Le Conseil a été invité à prendre acte de ces analyses juridiques, à les intégrer aux dossiers officiels de la CNCC et se servir de leur contenu pour toute action future, tant sur le plan interne, qu'en cas de contentieux.

#### 8. Mise à jour du programme de formation 2025

Le Conseil National a adopté l'intégration de nouveaux programmes :

- 1. Séminaire national sur la Norme Algérienne d'Audit (240);
- 2. Séminaire national sur la fiscalité applicable aux contrats conclus avec les sociétés étrangères 2ème partie, le samedi 03 mai 2025 à Alger;
- 3. Programme national sur 4 pôles de formation
- Audit financier de commissariat aux comptes destiné aux nouveaux commissaires aux comptes agrées,
- Audit financier et commissariat aux comptes niveau avancé (5 jours/30 heures)
- Les Normes Algériennes d'Audit (NAA) (30 heures)
- Immersion aux IPSAS (18 heures)
- Audit des entités soumises aux IPSAS (12 heures)

#### 9. Questions diverses

#### 9.1 Partenariat envisagé:

Le Conseil National a mandé le Président à l'effet de conclure un contrat de partenariat avec le directeur général de la société MPI, coordinateur de la caravane nationale des jeunes porteurs de projets dans le cadre du slogan : **« Un jeune- Une idée ».** 

#### 9.2. Adhésion de la CNCC à l'IFAC

Le Conseil National a mandaté le Président pour conclure un contrat avec Madame REBAHI Nawel, en vue d'assurer l'accompagnement de la CNCC tout le long du processus d'adhésion à l'IFAC. Ce contrat portera sur les missions suivantes :

- L'élaboration d'un plan d'action en coordination avec l'IFAC et le promoteur de la CNCC;
- La présentation régulière de comptes rendus au Conseil ;
- L'organisation de journées d'études et d'ateliers techniques ;
- La traduction des documents requis dans le cadre du processus
- La réalisation de déplacements à l'étranger liés aux travaux préparations à l'adhésion.

#### **RÉUNION DU 28/06/2025**

#### SYNTHÈSE DES TRAVAUX

 Suivi de l'exécution des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2024 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2025

Après approbation des délibérations, le Conseil a adopté la résolution suivante :

#### a. Suivi de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2024

#### Le Conseil National:

- S'engage à mettre en œuvre l'ensemble des résolutions issues de l'AGO du 23 novembre 2024
- ❖ Mandate un groupe de travail chargé du projet de révision de la loi comptable n°10-01 et des textes réglementaires pour :
- Elaborer un planning détaillé de mise en œuvre du projet;
- Arrêter une feuille de route avec des échéances précises et des responsables identifiés pour la prise en charge de chaque action.

#### b. Suivi de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2025

#### Le Conseil National:

- S'engage à assurer la mise en œuvre intégrale et diligente des résolutions votées à l'unae nimité lors de l'AGEX du 02 juin 2025;
- Prendre les mesures nécessaires pour intégrer ces résolutions dans les orientations stratégiques de la CNCC.
- 2. Présentation de la situation de la CNCC arrêtée au 31 mai 2025.

Le Conseil a adopté la situation financière arrêtée au 31 mai 2025, et procéde à un ajustement budgétaire au cours du second trimestre.

3. Point de situation sur les représentants de la CNCC au sein des commissions de recours des impôts de wilayas, ainsi que des délégués régionaux.

#### Le Conseil National a adopté ce qui suit :

- Organisation d'une journée de regroupement national de tous les présidents des commissions de recours des impôts au niveau des 58 wilayas en collaboration avec la direction générale des impôts.
- > Inviter également les délégués de la CNCC au niveau des régions.

#### Organisation des 10èmes Assises nationales de la Profession Comptable et d'Audit 4.

Après délibération sur l'agenda stratégique de la CNCC pour le second semestre 2025, il été adopté la résolution suivante :

- a. Adoption de l'organisation des Assises Nationales de la Profession Comptable et d'Audit les 22 et 23 décembre 2025 à Alger avec un budget prévisionnel qui sera validé par l'AGO du mois novembre 2025;
- b. Placer l'événement des Assises sous le haut patronage de Monsieur le Ministre des Finances, afin de garantir une reconnaissance institutionnelle forte.
- c. Approuve le principe d'un partenariat actif avec l'ensemble des parties prenantes agissant dans le domaine financier et comptable.
- d. Mande le Président du Conseil et le bureau exécutif à l'effet d'installer un comité national d'organie sation chargé:
- De définir une feuille de route et les thématiques prioritaires à traiter;
- D'élaborer la logistique de l'événement et d'assurer la mobilisation des acteurs ;
- De garantir la publication d'un livre blanc des Assises, regroupant les recommandations issues des travaux;
- D'entamer les contacts avec les éventuels sponsors de l'événement.

#### Validation du programme National de formation continue pour septembre 2025-5. juin 2026

- Université d'été Skikda- pratique de l'Audit financier + étude de cas pratique et CAC (2 niveaux), 5 jours/30h, 1ère semaine de septembre 2025 à Skikda;
- 2. Conférence Nationale sur l'investissement en partenariat avec la wilaya de Bordj Bou Arreridj, prévue courant octobre 2025 à Bordi Bou Arreridi;
- 3. Journée d'étude régionale sur la loi n° 1807 relative à la protection des données, prévue en septembre, 4 régions, Est, Centre, Ouest, Sud;
- 4. Séminaire régional sur la norme d'audit 240, fin juillet 2025- Alger, Constantine, Setif, Oran ;
- 5. Séminaire national sur les prix de transfert en partenariat avec la DGI, prévu le 15 octobre 2025 Alger
- 6. Conférence nationale sur la loi monétaire et bancaire de 2023, avec un accent sur la finance islamique en Algérie, prévue en 2026, Alger;
- 7. Conférence nationale en partenariat avec la Fédération Algérienne de Football, sur commissariat aux comptes des SSPA, prévu en 2026, Alger
- 8. Formation sur l'Impression aux IPSAS, 18 heures, prévue en 2026, 4 régions Est, Centre, ouest, Sud;
- 9. Formation sur Audit des entités soumises aux IPSAS, 12 heures, prévue en 2026, 4 régions Est, Centre, ouest, Sud:
- 10. Journée nationale d'étude en partenariat avec le Ministère de l'intérieur + l'observatoire de la société civile sur le commissariat aux comptes des associations et œuvres sociales, prévue en 2026, Alger ;

11. Formation technique sur les principales Normes Algérienne d'Audit publiées, 5 jours, prévue en 2026, 4 régions, Est, Centre, Ouest, Sud

Le Conseil national a approuvé le programme national de formation pour la période 2025/2026, dont la gestion et le suivi seront assuré par M. SOUALMIA Tahar.

#### 6. Organisation de deux journées d'études nationales

Après examen des propositions de journées d'études soumises par le Bureau exécutif dans le cadre du renforcement des passerelles interprofessionnelles et du débat juridique national, le Conseil a adopté la résolution suivante :

1. Approuve l'organisation de deux journées d'études nationales, au cours du dernier trimestre 2025, consacrées à des thématiques d'intérêt stratégique pour la profession comptable, juridique et économique :

- Première journée d'étude :
- Partenaire: Union Nationale des Avocats;
- <u>Thème</u>: « La dépénalisation de l'acte de gestion : enjeux juridiques et économiques » ;
- <u>Objectif</u>: analyser les limites actuelles du traitement pénal des décisions de gestion, confronter et comparer les expériences, et formuler des propositions concrètes de réforme visant à sécuriser l'acte managérial et encourager l'initiative économique.
- Seconde journée d'étude :
- Partenaire: Chambre Nationale des Notaires;
- Thème: « Modifications du capital social: entre réglementation et pratique »;
- <u>Objectif</u>: sensibiliser les professionnels sur les implications comptables, juridiques et notariales des variations de capital, en identifiant les difficultés pratiques et les leviers d'amélioration du cadre procédural.
- 2. charge le Bureau exécutif, en concertation avec les partenaires concernés, de :
- > Définir les modalités d'organisation (lieu, date, programme, intervenants);
- Mobiliser les professionnels, enseignants-chercheurs et praticiens du droit ;
- Assurer une couverture médiatique et institutionnelle adéquate ;
- Préparer la publication d'un rapport de synthèse par journée, à verser au registre documentaire de la CNCC.

#### 7. Autorisation de signature de conventions stratégiques de partenariat

#### Le Conseil National adopte :

1. La ratification par le Président des conventions suivantes, telles que présentées et validées en séance :

- Charte de partenariat avec l'Union Nationale des Avocats Algériens;
- Convention de partenariat avec la Chambre Nationale des Notaires;
- Convention avec le Centre National du Registre du Commerce;
- Convention avec la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.

2. Mande le Secrétariat général d'assurer le suivi administratif et l'évaluation annuelle de l'impact de ces partenariats, avec remontée au Conseil lors de la session de clôture de l'année 2025.

#### 8. Adhésion et jumelage avec des ordres professionnels africains homologues

Le Conseil National de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes, dans le cadre de la stratégie d'ouverture internationale et de promotion de la coopération interprofessionnelle, adopte la résolution suivante :

- Approuve le principe d'adhésion et de jumelage de la CNCC avec des Ordres nationaux de commissaires aux comptes, d'experts-comptables ou d'auditeurs opérant dans les pays d'Afrique francophone ou membres de l'Union Africaine à commencer par l'Association Africaine des Ordres des Commissaires aux Comptes (ACOA).
- 2. Affirme sa volonté de contribuer activement aux réseaux régionaux de coopération professionnelle et d'autres plateformes d'échanges professionnelles africaines ;
- Mande le Président du Conseil National pour initier les démarches nécessaires à cette politique de jumelage et de coopération;
- 4. Mande le Bureau exécutif à présenter, lors de la prochaine session du Conseil, un état d'avancement des contacts engagés, ainsi qu'une cartographie des partenaires stratégiques prioritaires.

# 9. Blocage du renouvellement des membres des commissions paritaires du CNC – Saisine des autorités compétentes.

#### Le Conseil National:

- 1. Dénonce formellement le blocage administratif observé par le CNC en matière de renouvellement des commissions paritaires ;
- 2. Demande officiellement au CNC de procéder sans délai à la régularisation de la situation et au lancement du processus de renouvellement, conformément à la réglementation en vigueur;
- 3. Mande le Président du Conseil National à l'effet de saisir par voie officielle les autorités de tutelle, notamment Monsieur le Ministre des Finances :
- 4. Réaffirme l'attachement de la CNCC à une gouvernance basée sur la légalité, la transparence et le respect mutuel entre institutions.
- 10. Blocage du renouvellement des représentants professionnels dans les commissions de recours des impôts des wilayas- Saisine de la tutelle.

#### Le Conseil National:

- 1. Dénonce avec fermeté le blocage injustifié du renouvellement des représentants de la CNCC dans les commissions de recours des impôts de wilayas ;
- 2. Demande officiellement à la DGI de rétablir la liste proposée des représentants de la CNCC dans les commissions de recours au niveau national;
- 3. Mande le Président du Conseil National à l'effet de saisir officiellement le Ministre des Finances afin d'exiger le rétablissement de la régularité des commissions de recours ;
- 4. Réaffirme la volonté de la CNCC de coopérer loyalement avec la DGI dans le respect des textes règlementaires.

# 11. Proposition de suppression du deuxième alinéa de l'article 8 du nouveau Code de procédure pénale.

Le Conseil National de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes, après examen du contenu du nouveau Code de procédure pénale tel qu'adopté par l'Assemblée populaire nationale et transmis pour délibération au Conseil de la Nation, adopte la résolution suivante :

- 1. Exprime son adhésion au principe de régulation par les organes sociaux tel que prévu dans le premier alinéa de l'article 8, qui renforce la gouvernance interne tout en respectant la légalité des poursuites ;
- 1. Dénonce les effets néfastes du second alinéa, jugé disproportionné, contre-productif et contraire aux meilleures pratiques comparées en matière de responsabilisation managériale ;
- 3. Approuve l'envoi officiel d'une lettre de saisine à Monsieur le Président du Conseil de la Nation, proposant la suppression intégrale du deuxième alinéa de l'article 8, dans le respect de l'équilibre institutionnel et des objectifs poursuivis par la réforme ;
- 4. Invite les autorités législatives à ouvrir un espace de concertation large avec les parties prenantes professionnelles, afin de garantir un texte cohérent, juridiquement maîtrisé et conforme aux standards internationaux en matière de responsabilité des gestionnaires publics ;

#### 12. Proposition de restructuration de la gestion du personnel de la CNCC.

Après avoir procédé à l'examen approfondi de la situation actuelle du personnel administratif de la Chambre, le Conseil national a décidé de mandater Messieurs BELLAL Bakir, ABOUDI Mohamed et SOUALMIA Tahar, à l'effet de conduire une mission d'évaluation approfondie de la situation actuelle de la gestion du personnel de la CNCC.

#### 13. Lutte contre l'exercice illégal de la profession de Commissaire aux Comptes.

Après examen approfondi de la situation préoccupante liée à la recrudescence des cas d'exercice illégal de la profession, le Conseil national a décidé :

- 1 Le rappel de l'interdiction de l'exercice illégal.
- 2 Encadrement de l'usage du cachet professionnel.
- 3 Obligation d'apposition du cachet sur tous les rapports et correspondances.
- 4 Communication institutionnelle.
- 5 Annonce dans la presse

#### IV. ACTIVITÉS DU CONSEIL NATIONAL

- 1<sup>re</sup> AGO organisée le 02/11/2024 et reportée pour absence de quorum et, conformément à l'article 21 du décret exécutif n° 11-26 du 27/01/2011, une deuxième AGO a été convoquée.
- 2° AGO tenue le 23/11/2024 et portant sur l'examen des rapports moral et financier de la période allant du 01/10/2023 au 30/09/2024. Les rapports moral et financier de l'exercice clos au 30/09/2024 ont été adoptés à la majorité des membres présents.
- 1<sup>re</sup> AGEX organisée le 03/05/2025 et reportée pour absence de quorum et, conformément à l'article 21 du décret exécutif n° 11-26 du 27/01/2011, une deuxième AGEX a été convoquée.
- 2° AGEX tenue le 02/06/2025 toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité des membres présents.
- Signature d'une convention de coopération et de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finances de Constantine.
- Signature d'une convention de coopération et de partenariat avec l'université 20 Août de Skikda.
- Signature d'une convention de coopération avec MPI, caravane nationale « Un jeune-Une idée ».

#### V. FORMATION ET SÉMINAIRES ORGANISÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL

1. Séminaire sur la fiscalité des contrats conclus avec les entreprises étrangères

Thème		Séminaire		
Fiscalité applicable aux contrats avec les entreprises étrangères	02 novembre 2024	Alger	93 participants	
Animateur				
M. LOUMI Chabane	Directeur de mission à l'Inspection Générale des Finances, inspecteur en chef et ancien inspecteur central des impôts à la DGI, ministère des Finances			

 Organisation sous le patronage de Monsieur le Wali d'El Oued et en collaboration avec l'université d'El oued, de la première édition des journées nationales de l'audit et de la comptabilité

Thème		Journées nationales	
lére édition des journées nationales de l'audit et de la comptabilité	25 et 26 décembre 2024	Oued Souf	87 participants
Animateurs			
M. KACI AISSA Salim  - Consultant formateur en finance/fiscalité, ancien sous-directeur ministère des Finances		cien sous-directeur au	

3. Organisation sous le patronage de Monsieur le Wali d'El Oued et en collaboration avec l'université d'El oued, de la première édition des journées nationales de l'audit et de la comptabilité

Thème		Journées nationales	
lére édition des journées nationales de l'audit et de la comptabilité	25 et 26 décembre 2024	Oued Souf	87 participants
Animateurs			
M. KACI AISSA Salim	- Consultant formateur en finance/fiscalité, ancien sous-directeur au ministère des Finances		

4. Organisation de journées d'études sur la loi de finances pour 2025, en présence des directeurs des impôts des wilayas de l'est, l'ouest et le sud

Thème	Journées d'étude sur la loi de finances 2025		
Commentaires des principales dispositions	02 janvier 2025	Alger	70 participants
Analyse de leurs impacts sur	11 janvier 2025	Constantine	69 participants
l'environnement des entreprises	25 janvier 2025	Oran	52 participants
	25 janvier 2025	Ouargla	22 participants
Animateurs			
M. KACI AISSA Salim	- Directeur de mission à l'Inspection Générale des Finances, inspecteur en chef et ancien inspecteur central des impôts à la DGI, ministère des Finances		
M. LOUMI Chabane	- Directeur de mission à l'Inspection Générale des Finances, inspecteur en chef et ancien inspecteur central des impôts à la DGI, ministère des Finances		

# 5. Séminaire sur la fiscalité des contrats conclus avec les entreprises étrangères (2éme niveau)

Thème		Séminaire		
Fiscalité applicable aux contrats avec les entreprises étrangères 2éme niveau	03 mai 2025	Alger	91 participants	
Animateur				
M. LOUMI Chabane	Directeur de mission à l'Inspection Générale des Finances, inspecteur en chef et ancien inspecteur central des impôts à la DGI, ministère des Finances			

#### 6. Journée d'étude sur la Norme Algérienne d'Audit NAA 240

Thème	Journées d'étude sur la loi de finances 2025		
Essentiel de la Norme ISA 240 avec une mise e perspective	21 juillet 2025	Alger	25 participants
de la Norme d'Audit Algérienne NAA 240	24 juillet 2025	Constantine	41 participants
	27 juillet 2025	Setif	55 participants
	30 juillet 2025	Oran	30 participants
	Animateurs	5	l
M. ABBOUDI Mohammed	Membre du Conseil National de la CNCC		
M. YAHIAOUI Mohammed	Président du Conseil National de la CNCC		

#### VI. ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

Participation à l'encadrement du séminaire « investir en Algérie, organisé par le consulat Général d'Algérie à Lille le 21 juin 2025.

La Chambre Nationale a été représentée par Messieurs YAHIAOUI Mohamed et OULD TALEB Seghir, pris en charge sur fonds propres.

Participation au 12éme congrès international de The Arab Fédération of Accountants & Auditeur, organisé le 28 septembre 2025.

La Chambre Nationale a été représentée par Monsieur ABBOUDI Mohammed

#### VII. INVITATIONS

La Chambre a participé à plusieurs événements, sur invitation, organisés par différents organismes cités ci-dessous :

Thème	Date	Organisme
Cérémonie de lancement de la caravane nationale un « Jeune - une Idée »	23/12/2024	MPI
Les dispositions de la loi de Finances 2025	06/02/2025	Chambre Algérienne de commerce et d'industrie Chambre de wilaya chenoua de la wilaya de Tipaza Ministère du Commerce Intérieur et de la Régularisation de Marché National
Journée de sensibilisation sur le risques liés à l'exploitation des associations dans le financement du terrorisme	08/07/2025	Ministère de l'intérieur, des collectivités et de l'Aménagement du territoire
Journée d'information sur le registre public des bénéficiaires effectifs	13/07/2025	Centre National du Registre de Commerce (CNRC)
Rencontre sur le courtage en assurance	22/09/2025	Union Algérienne des Courtiers d'Assurance

#### VIII. CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cet exercice, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes a démontré sa capacité à conjuguer gouvernance exigeante, exécution des résolutions, ouverture institutionnelle et projection stratégique. Les travaux présentés dans le présent rapport moral attestent d'une trajectoire claire : consolider l'institution, moderniser le cadre normatif et réglementaire, professionnaliser les pratiques, et renforcer la confiance des parties prenantes.

La régularité dans le fonctionnement des instances, la clarification des responsabilités au sein du Bureau, la mise à niveau des procédures internes et le rappel de l'obligation d'assiduité ont permis de réaffirmer l'autorité du Conseil National et la crédibilité de ses délibérations. L'exécution méthodique des résolutions des AGO/AGEX par un suivi régulier et des comptes rendus trimestriels, ce qui se traduit par un pilotage métrisé avec la réalisation de quatre résolutions fondamentales, dont celles portant sur la mise en place d'un chantier majeur sur la refonte de la loi comptable N° 10-01.

L'activité statutaire a connu des aléas de quorum, mais elle a, in fine, produit des décisions structurantes: mandat de refonte de la loi 10-01, révision du règlement intérieur et du code de déontologie, et organisation des 10e Assises nationales. Ces choix déplacent l'action de la simple gestion courante vers une réforme de fond appuyée par des avis juridiques et une feuille de route opérationnelle.

Les travaux du Conseil ont articulé quatre axes convergents : (i) sécurisation juridique des actes et de la composition des organes, (ii) préparation des Assises et d'un programme national de formation ambitieux, (iii) structuration du dialogue avec les autorités (DGTC, DGI, CNC, CNRC), et (iv) discipline ordinale ferme face aux dérives. Le traitement des incidents (disciplinaires et bancaires) a été conduit avec prudence, traçabilité et recours aux voies de droit, pour protéger la continuité institutionnelle et l'image de la profession.

L'ouverture partenariale: universités, ministères, ordres professionnels, CACI, CNRC et la projection régionale et internationale (IFAC, ACOA, Union arabe) ont ancré la CNCC dans un écosystème de coopération, condition de l'alignement sur les standards ISA/IESBA/IPSAS et de la montée en compétence des membres. Dans le même esprit, la formation continue a franchi un palier: diversification des thèmes, montée en spécialisation (NAA 240, prix de transfert, SSPA, IPSAS), évaluation systématique de la qualité, et plan 2025-2026 déjà opérationnel.

Sur le plan administratif et financier, la progression des cotisations, la maîtrise des charges et la mise en place d'un comité de recouvrement renforcent l'autonomie de la Chambre. L'incident CPA Bab-Ezzouar a mis en évidence la nécessité d'une vigilance accrue ; la réaction ordonnée et juridiquement fondée du Conseil a réaffirmé le principe de continuité du service ordinal et de protection des intérêts collectifs.

Au regard de l'environnement national et international, la perspective 2025-2026 s'articule autour des six pivots suivants :

- 1. Assises nationales (22-23 décembre 2025) comme forum de référence et vecteur de visibilité:
- 2. Refonte de la loi 10-01 fondée sur un diagnostic rigoureux, une comparaison internationale et une concertation élargie;
- 3. Contribution à la sortie de la liste grise du GAFI (NAA 240, transparence des bénéficiaires effectifs, dispositifs LAB/FT);
- 4. Renforcement du contrôle qualité, de la déontologie et du règlement intérieur pour crédibiliser la profession ;

- 5. Coopérations nationales et internationales (IFAC/ACOA, DGI, CNC, CACI, Notaires, Avocats);
- 6. Objectifs opérationnels mesurables (recouvrement, couverture territoriale, indicateurs de formation et de partenariats).

En définitive, la CNCC a posé les fondations d'un ordre réformé, responsable et influent, capable d'accompagner l'État, les entreprises et la société dans les exigences de transparence et de conformité.

L'exercice 2026 sera marqué par la continuité de la mobilisation des professionnels autour de la réforme de la loi comptable n°10-01, tout en mandatant le bureau du Conseil à l'effet de faire aboutir les actions engagées suivantes :

- Finaliser les textes révisés (règlement intérieur, code de déontologie);
- Déployer le dispositif de contrôle qualité et le plan LAB/FT sectoriel;
- Généraliser le programme national de formation 2025-2026 et ses évaluations ;
- Intensifier le recouvrement et la sécurisation de la trésorerie ;
- Conduire les Assises nationales et publier le Livre blanc de la profession.

La réussite de cette feuille de route suppose l'implication de tout un chacun : élus, membres, partenaires publics et privés. Le Conseil remercie l'ensemble des consœurs et confrères pour leur confiance et leur engagement, tout en réaffirmant sa détermination à poursuivre le chantier de la modernisation de la profession au service de l'intérêt général.

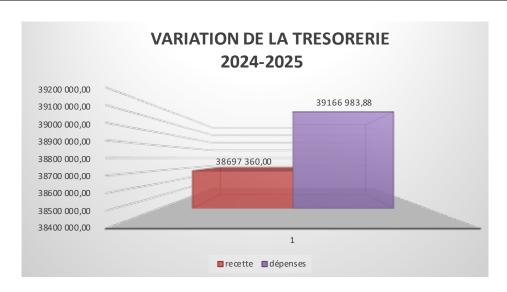
Le Conseil National soumet à l'approbation de l'Honorable Assemblée Générale, le présent rapport moral et sollicite son adoption.

Je vous remercie.

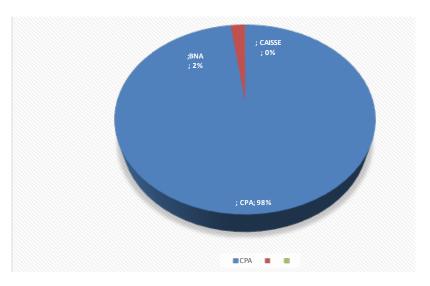


I SITUATION DE LA TRESORERIE DU 2024/10/01 AU 2025/09/30			
RECETTES ET DEPENSES			
REPORT SOLDE TRESORERIE AU 30/09/2024	42 221 148,29		
NATURE DE LA RECETTE	MONTANT		
RECETTES COTISATIONS PROFESSIONNELLES	32 366 500,00		
PARTICIPATION SEMINAIRES, FORMATIONS ET ASSISES	2 804 860,00		
AUTRES RECETTES ( Cachets Professionnels )	3 472 000,00		
Total recette constaté bilan 2024	54 000,00		
TOTAL RECETTES	38 697 360,00		
NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT		
Fourniture de Bureau	180 474,57		
Materiel de Bureau			
Produits d'entretien,quincaillerie, et entretien siège	67 543,00		
Electricité / Eau	29 034,18		
Carburant	69 700,00		
Entretien et réparations véhicule	345 145,21		
Assurances	353 868,18		
Frais cachets professionnels	3 373 650,00		
Documentation et divers (Revues AGO 2023)	1 546 255,50		
Loyer	292 637,20		
Frais évenements - AGO	7 117 852,93		
Frais évenements - Ellections 2024			
Frais évenements - Formations	6 205 348,97		
Annonces et publicité	3 532 158,00		
Honoraires formateurs	240 000,00		
Honoraires de gestion courante ( Avocats,huissier )	1 867 500,00		
Frais de déplacements des membres du CN	871 627,00		
Frais d'hébergement des membres du CN	1 718 459,70		
Frais de restauration des membres du CN	102 640,00		
Frais des réunions ( eau,caffé,thé )	167 669,00		
Frais de télécomunications,Internet,logiciel et gestion site web	1 002 154,73		
Frais de Banque	96 161,65		
Charges du Personnel	6 313 101,07		
Cotisations Organismes Sociaux	2 383 818,99		
Impot IRG Salaires	1 208 444,00		
Cotisation FIDEF			
Agencement Siége Bab Ezzouar			
Autres charges de gestion courante (Services exterieur, compléments billeterie,parking,photocopie,journaux,)	13 740,00		
Total dépnse comptabilisé bilan 2024	68 000,00		
TOTAL DES DEPENSES	39 166 983,88		
SOLDE TRESORERIE AU 30/09/2024	41 751 524,41		

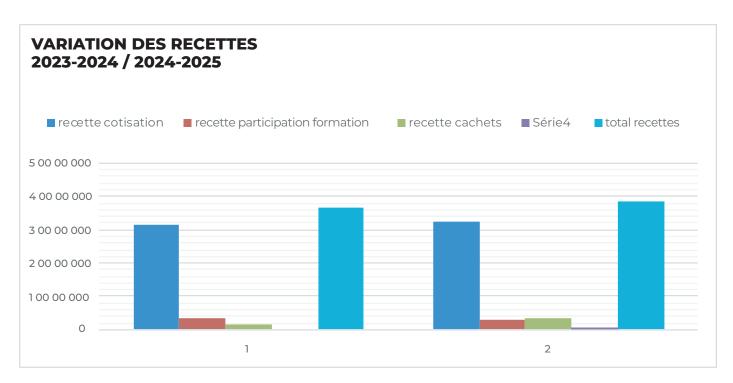
II- VARIATION DE LA TRESORERIE ANNEE 2024 - 2025		
SOLDE ANNUEL DES COMPTES DE LA TRESORERIE « 2024 - 2025 »		
Libellé	Montant/Solde	
30/09/2024	42 221 148,29	
Solde 2024 / 2025		
Recettes de la période	38 697 360,00	
Dépenses de la période	39 166 983,88	
Total annulation écritures comptables (Chèques rejetés)		
30/09/2025	41 751 524,41	



DETAIL DE LA TRESORERIE ANNEE 2024-2025						
Solde 2024 / 2025						
Banque CPA	40 751 119,19					
Banque BNA	885 860,29					
Caisse regié	5 522,50					
Ecart rapprorchement bancaire 2024	109 022,43					
30/09/2025	41 751 524,41					

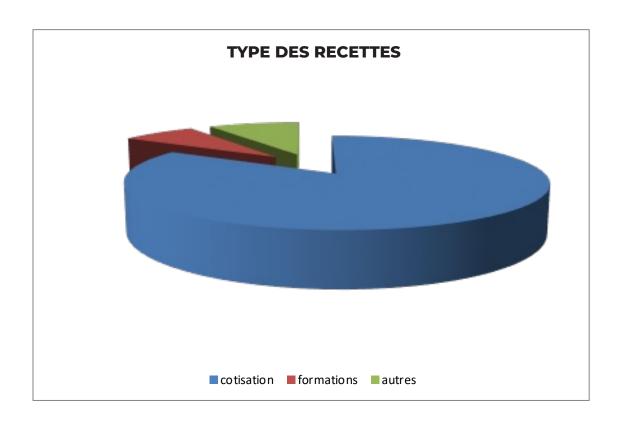


III- VARIATION DES RECETTES ANNEE 2023-2024 / 2024-2025								
LES RECETTES « 2024 - 2025 »								
Libellé		Montant/Solde						
	2023/2024	2024/2025	Ecart	%				
Cotisations Annuelles	31 365 000,00	32 366 500,00	1 001 500,00	3,19%				
Participation séminaires, formations et assises	3 656 700,00	2 804 860,00	-851 840,00	-23,30%				
Autres recettes (Cachets Professionnels)	1 593 400,00	3 472 000,00	1 878 600,00	117,90%				
Total rectte constaté bilan 2024		54 000,00	54 000,00					
30/09/2025	36 615 100,00	38 697 360,00	2 082 260,00	5,69%				



<sup>\*</sup> La CNCC a enregistré une hausse de recette pour l'exercice 2024 / 2025 de l'orde de 5,69% par rapport à celle enregistrée en 2023 / 2024

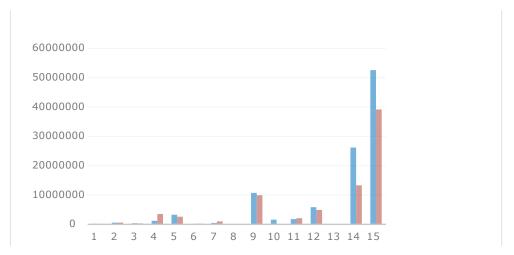
IV- DETAIL DES RECETTES ANNEE 2024-2025							
LES RECETTES « 2024 - 2025 »							
Libellé Montant/Solde							
Cotisations Annuelles	32 366 500,00						
Participation séminaires et formations	2 804 860,00						
Autres recettes ( Cachets Professionnels )	3 472 000,00						
Total recttes constatés au bilan 2024	54 000,00						
30/09/2025	38 697 360,00						



V- VARIATION	DES DÉPENSI	ES 2024 / 2025		
Libellé	Réalisation 2023 / 2024	Réalisation 2024 / 2025	Ecart	%
Dépense de fonctionnement				
Fourniture de Bureau	214 287,00	180 474,57	-33 812,43	-16%
Electricité / Eau - quincaillerie, et entretien (siége+vehicule)	579 221,06	592 162,39	12 941,33	2%
Assurances	390 810,00	353 868,18	-36 941,82	-9%
Annonces et publicité	1 194 808,95	3 532 158,00	2 337 349,05	196%
Frais De Déplacements et Hébergement	3 278 278,00	2 590 086,70	-688 191,30	-21%
Frais De Restauration et de réunions	169 465,00	270 309,00	100 844,00	60%
Frais de télécomunications et gestion site web / internet	458 494,90	1 002 154,73	543 659,83	119%
Frais de Banque	101 947,31	96 161,65	-5 785,66	-6%
Charges du Personnel	10 712 996,12	9 905 364,06	-807 632,06	-8%
Cotisation FIDEF	1 594 583,65		-1 594 583,65	-100%
Services extérieurs (études,honoraires)	1 803 600,00	2 107 500,00	303 900,00	17%
Documentations et divers, cachets professionnels	5 871 460,00	4 919 905,50	-951 554,50	-16%
Timbre fiscaux et vignette auto	1 500,00	1 000,00	-500,00	-33%
Frais évenements - AGO				
Frais évenements - Assises				
Frais évenements - Ellections 2024	26 195 915,97	13 323 201,90	-12 872 714,07	-49%
Frais évenements - Formations				
Frais évenements - Conférence nationale 21/11/2023				
Loyer siège bab ezzouar	0,00	292 637,20	292 637,20	0%
Total 1	52 567 367,96	39 166 983,88	13- 400 384,08	-25%

#### **VARIATION DES DÉPENSES**

#### 2023-2024 / 2024-2025



Conseil National de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes

VI-ETAT D'EXECU	JTION DU BUE	OGET 2024/2	025	
Libellé	Prévision 2023 / 2024	Réalisation 2024 / 2025	Ecart	%
Dépense de fonctionnement				
Fourniture de Bureau	300 000,00	180 474,57	119 525,43	60%
Electricité / Eau - quincaillerie et entretien (siége+vehicule)	600 000,00	592 162,39	7 837,61	99%
Assurances	400 000,00	353 868,18	46 131,82	88%
Annonces et publicité	1 200 000,00	3 532 158,00	-2 332 158,00	294%
Frais de déplacements et hébergement	3 700 000,00	2 590 086,70	1 109 913,30	70%
Frais de restauration et de réunions	200 000,00	270 309,00	-70 309,00	135%
Frais de télécomunications et gestion site web / internet	800 000,00	1 002 154,73	-202 154,73	125%
Frais de Banque	140 000,00	96 161,65	43 838,35	69%
Charges du Personnel	10 900 000,00	9 905 364,06	994 635,94	91%
Cotisation FIDEF	0,00		0,00	0%
Services extérieurs ( études,honoraires,,, )	2 000 000,00	2 107 500,00	-107 500,00	105%
Documentations et divers, cachets professionnels	6 000 000,00	4 919 905,50	1 080 094,50	82%
Timbre fiscaux et vignette auto	2 000,00	1 000,00	1 000,00	/
Frais évenements - AGO				
Frais évenements - Assises				
Frais évenements - Ellections 2024	30 000 000,00	13 323 201,90	16 676 798,10	56%
Frais évenements - Formations				
Frais évenements - Conférence nationale 21/11/2023				
Loyer siége bab ezzouar	0,00	292 637,20	-292 637,20	0%
Total 1	56 242 000,00	39 166 983,88	17 075 016,12	70%
Dépense d'investissement				
Aménagement Siége LIDO	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0%
Equipement - mobilier de bureau matériel et application informatique - aménagements	500 000,00	0,00	500 000,00	0%
Total 2	20 500 000,00	0,00	20 500 000,00	0%
TOTAL GENERAL	76 742 000,00	39 166 983,88	37 575 016,12	51%

VII. RÉCAPITULATIF DES CRÉANCES PAR ÂGE SOLDE AU 30/09/2025								
Période	Professionnels	Âge	Montant (DA)	Taux (%)				
01-10-2011 — 30-09-2012	6	13 ans	72 000,00	0,13 %				
01-10-2012 — 30-09-2013	23	12 ans	552 000,00	1,01 %				
01-10-2013 — 30-09-2014	32	11 ans	400 000,00	0,73 %				
01-10-2014 — 30-09-2015	32	10 ans	400 000,00	0,73 %				
01-10-2015 — 30-09-2016	35	9 ans	700 000,00	1,28 %				
01-10-2016 — 30-09-2017	40	8 ans	720 000,00	1,31 %				
01-10-2017 — 30-09-2018	145	7 ans	2 175 000,00	3,97 %				
01-10-2018 — 30-09-2019	203	6 ans	2 030 000,00	3,70 %				
01-10-2019 — 30-09-2020	270	5 ans	2 430 000,00	4,43%				
01-10-2020 — 30-09-2021	362	4 ans	2 172 000,00	3,96%				
01-10-2021 — 30-09-2022	370	3 ans	3 330 000,00	6,07%				
01-10-2022 — 30-09-2023	526	2 ans	5 260 000,00	9,59 %				
01-10-2023 — 30-09-2024	684	1 an	6 840 000,00	12,48%				
01-10-2024 — 30-09-2025	1387	22 j	27 740 000,00	50,60%				
Total Général			54 821 000,00	100%				

VIII. IN	VIII. INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS MATERIELS COMPTABILISES AU CONSEIL NATIONAL DE LA CNCC AU 30/09/2025	DES BIENS MATERII	ELS COMPT	ABILISES AU	CONSEIL NATIONAL DI	ELA CNCC AU 3	0/09/2025
Le patrimoine de l les biens ci-après :	Le patrimoine de la Chambre Nationale des Commissaires aux comptes au 30/09/2025 les biens ci-après :	nale des Commissaires	aux compte	s au 30/09/2025			
		<b>⊠</b>	MOBILISATIC	MMOBILISATIONS INCORPORELLES	ELLES		
Num D'ORDRE	Date inscription inventaire	Désignation	QTE	Etat	Valeur acquisition	AFFECTATION	OBSERVATION
٦	12/30/2015	LOGICIEL			60 000, 00		
	9/25/2016	(GESTION DES	l	NON ACTIF	40 000,00	BUREAU 01	
	9/19/2017	ARCOD			57 950, 00		
2	7/6/2020	Logiciel oktopus	l	NON ACTIF	400 000, 00	BUREAU 01	
2	6/14/2012	CLES LOGICIEL (PC COMPTA / PC PAIE)	2	BON	108 810, 00	BUREAU 02 (COFFRE)	
3		ADEX			176 399, 00	/	
4		PLATEFORME			1 190 000, 00	/	
		TOTAL			2 003 159, 00		

# INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS MATERIELS COMPTABILISES AU CONSEIL NATIONAL DE LA CNCC AU 30/09/2025

Le patrimoine de la Chambre Nationale des Commissaires aux comptes au 30/09/2025 les biens ci-après :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Num D'ORDRE	Date inscription inventaire	Désignation	QTE	Etat	Valeur acquisition	AFFECTATION	OBSERVATION
1	04/04/2012	Matériel .INFORMATIQUE (02 pc + 02 imprimante Samsung)	2	EN PANNE	108 400,00	SIEGE LIDO	
2	13/06/2012	CLIMATISEUR starlight	1	BON	28 000,01	BUREAU 01	
3	23/08/2012	FAX (PANASONIC)	1	MAUVAIS	15 100,00	SIEGE LIDO	
4	24/12/2013	IMPRIMANTE (Canon LASER)	1	MAUVAIS	17 200,00	SIEGE LIDO	
5	15/03/2014	IMPRIMANTE (Epson LASER) SX 230	1	MAUVAIS	14 508,00	SIEGE LIDO	
6	15/10/2014	PC PORTABLE HP4540S	1	BON	65 520,00	/	
7	15/10/2014	PC BUREAU HP	1	BON	64 350,00	BUREAU 01	
8	15/10/2014	ONDULEUR 500/600VA	1	EN PANNE	6 786,00	SIEGE LIDO	
9	15/10/2014	IMPRIMANTE (canon MF3010)	1	BON	19 305,00	BUREAU 01	
10	29/12/2014	ARMOIRE METALLIQUE	1	BON	13 938,00	BUREAU 01	
11	29/12/2014	CHAISE VISITEUR SKAI	7	BON	19 796,00	3/ BUREAU 01 2/ BUREAU 02 1/ MAUVAIS salle 03	
12	31/12/2014	IMPRIMANTE (HP H470)	1	BON	28 280,01	SALLE 03 (armoire)	
13	13/01/2015	BUREAU EN BOIS	1	BON	9 400,00	BUREAU 02	
14	18/02/2015	IMPRIMANTE (CANON MF8230)	1	BON	39 000,00	BUREAU 04	
15	02/06/2015	IMPRIMANTE CANON MF 212 MULTIFONCTION	1	EN PANNE	22 815,00	SIEGE LIDO	
16	15/06/2015	ONDULEUR	1	EN PANNE	6 500,00	SIEGE LIDO	
17	02/07/2015	CLIMATISEUR SPLIT 18000 BTU	1	BON	14 333,33	SALLE DE REUNION	EN COPROPRIETE
18	19/12/2016	MICRO PORTABLE HP PROBOOK 6550B	1	NEUF	50 000,00	BUREAU 04	
19	07/02/2017	FAX PANASONIC FT 988	1	NEUF	26 775,00	BUREAU 01	
20	02/05/2017	CHAISES OPERATEUR	4	NEUF	56 168,00	1/ BUREAU 01 2/ BUREAU 02 1/ MAUVAIS salle 03	

#### **42** Rapport moral et financier 2024-2025

21	02/05/2017	ARMOIRE METALIQUE	1	NEUF	26 775,00	BUREAU 01	
22	28/05/2017	BUREAU EN BOIS	1	NEUF	14 875,00	BUREAU 01	
23	11/02/2018	VEHICULE CADDY	1	NEUF	4 200 000,00	/	
24	12/08/2018	CHAISE VISITEUR	6	NEUF	8 806,00	HALL	EN COPROPRIETE (quote part 1/3)
25	26/04/2018	TABLE REUNION (4,60 X 1,60)	1	NEUF	68 226,67	SALLE DE REUNION	EN COPROPRIETE (quote part 1/3) 126 338,34 DA
26	15/05/2018	TABLE (0,45X1,00X1,00)	1	NEUF	6 545,01	SALLE DE REUNION	
27	29/05/2018	CHAISE OPERATEUR	13	NEUF	51 566,67	SALLE DE REUNION	
28	01/08/2018	F/P DATASHOW+ ECRANT + SUPPORT	1	NEUF	59 222,33	SALLE DE REUNION	EN COPROPRIETE (quote part 1/3)
29	01/08/2018	CLIMATISEUR	1	NEUF	65 450,00	BUREAU 04	
30	21/11/2018	LECTEURE LASER ARCOD	1	NEUF	34 000,00	SIEGE LIDO	
31	25/11/2018	COFFRE FORT	1	NEUF	82 500,00	HALL	
32	17/02/2019	ARMOIRE METALIQUE	2	NEUF	36 414,00	1/ SALLE 03 1/ BUREAU 02	
33	24/07/2019	ARMOIRE COFFRE	1	NEUF	42 000,00	BUREAU 02	
34	06/02/2020	UNITE CENTRALE PC LENOVO	1	NEUF	98 800,00	BUREAU 01	
35	27/08/2020	IMPRIMANTE A TIQUETS	2	NEUF	39 210,00	SIEGE LIDO	
36	22/10/2020	PC BUREAU HP (unité + ecran)	1	EN PANNE	72 000,00	SALLE 03 (armoire)	
37	22/10/2020	IMPRIMANTE CANON LASER MF3018	1	NEUF	32 000,00	BUREAU 01	
38	22/10/2020	LECTEURE CODE (Douchette)	1	NEUF	16 000,00	SIEGE LIDO	
39	22/10/2020	BUREAU DIRECTIONEL AVEC RETOUR	1	NEUF	47 600,00	BUREAU 01	
40	22/10/2020	BUREAU AVEC RETOUR 1,80M + ARMOIRE 3 PORTES	1	NEUF	165 410,00	BUREAU 04	
41	22/10/2020	FAUTEUIL PDG EN CUIR	1	NEUF	34 510,00	BUREAU 04	
42	22/10/2020	CHAISE VISITEUR	2	NEUF	26 180,00	BUREAU 04	
43	22/10/2020	ARMOIRE METALIQUE 2 PORTES	3	NEUF	42 840,00	HALL	
44	22/10/2020	MODEM ROUTER TP-LINK TD-W8961	1	NEUF	4 000,00	SIEGE LIDO	
45	30/12/2020	BAIN D'HUILE (Midea) NY23ECF - 11L	3	NEUF	50 000,00	BUREAU 01+02+04	

46	11/01/2021	UNITE CENTRALE PC HP	2	NEUF	124 000,00	BUREAU 02
47	11/01/2021	ECRAN PC HP 24W	2	NEUF	59 800,00	BUREAU 02
48	11/01/2021	ONDULEUR ALLIA 600VA	3	NEUF	22 500,00	HALL (armoire)
49	08/02/2021	MICRO-ONDE Midea 20L	1	NEUF	18 445,00	BUREAU 02
50	08/02/2021	REFRIGERATEUR Midea 87L	1	NEUF	32 011,00	BUREAU 02
51	08/03/2021	APPAREIL THERMOMETRE	1	NEUF	4 500,00	ONEC
52	08/03/2021	THERMOS CAFE	1	CASSE	4 500,00	/
53	06/10/2021	LAPTOP ASUS PROC 15	2	NEUF	309 400,00	BUREAU 01
54	06/10/2021	IMPRIMANTE LASER CANON 6030	1	NEUF	38 080,00	BUREAU 02
55	06/10/2021	SMARTPHONE REDMI NOTE 8	3	NEUF	113 526,00	1/ BUREAU 01 1/ BUREAU 02 1/ BUREAU 04
56	20/06/2022	IMPRIMANTE EPSON L3150	1	NEUF	50 000,00	BUREAU 01
57	11/12/2022	SMARTPHONE REALME C11 AVEC ACCESOIRES	1	NEUF	22 750,00	CHAUFFEUR
58	24/01/2023	POINTEUR LASER DATA-SHOW	1	CASSE	10 605,00	/
59	13/02/2023	TELEPHONE FIXE PANASONIC TS500	1	NEUF	3 605,70	BUREAU 02
60	01/06/2023	IMPRIMANTE CANON G2420	2	NEUF	80 000,00	BUREAU 01 / BUREAU 03
61	01/06/2023	DISQUE DUR EXTERNE SEAGATE	1	NEUF	9 800,00	BUREAU 02
TOTAL				6 854 627,72		

Num D'ORDRE	Date inscription inventaire	Désignation	QTE	Etat	Valeur acquisition	AFFECTATION	OBSERVATION
1	13/03/2014	Quote part du siege LIDO	1	NEUF	36 666 666,66	/	
TOTAL				36 666 666,66			

TOTAL GENERAL DES IMMOBILISATIONS	45 554 453,38
-----------------------------------	---------------



Libellé	Réalisation 2024 / 2025	Prévision 2025 / 2026
Dépense de	fonctionnement	
Fourniture de Bureau	180 474,57	250 000,00
Electricité / Eau - quincaillerie, et entretien (siége+vehicule)	592 162,39	600 000,00
Assurances	353 868,18	400 000,00
Annonces et publicité	3 532 158,00	4 000 000,00
Frais de déplacements et hébergement	2 590 086,70	3 000 000,00
Frais de restauration et de réunions	270 309,00	300 000,00
Frais de télécomunications et gestion site web / internet	1 002 154,73	1 100 000,00
Frais de Banque	96 161,65	120 000,00
Charges du Personnel	6 313 101,07	7 000 000,00
Cotisation organismes sociaux	2 383 818,99	2 400 000,00
Déclaration impots - IRG Salaires	1 208 444,00	1 400 000,00
Cotisation FIDEF	0,00	0,00
Services extérieurs ( études,honoraires,,, )	2 107 500,00	2 200 000,00
Documentations et divers ( Revues )	1 546 255,50	2 000 000,00
Cachets Professionnels	3 373 650,00	4 000 000,00
Timbre fiscaux et vignette auto	1 000,00	2 000,00
Frais évenements - AGO	7 117 852,93	8 000 000,00
Frais évenements - Assises	0,00	22 000 000,00
Frais évenements - Ellections 2024		0,00
Frais évenements - Formations	6 205 348,97	6 500 000,00
Frais évenements - Conférence nationale		
Loyer siége bab ezzouar	292 637,20	300 000,00
Total 1	39 166 983,88	65 572 000,00
Dépense d'	investissement	
Equipement - mobilier de bureau matériel et application informatique	0,00	500 000,00
Total 2	0,00	500 000,00
TOTAL GENERAL	39 166 983,88	66 072 000,00

<sup>\*</sup> Reconduction des montant des cotisations pour 2026

#### II- RECETTES PRÉVISIONNELLES (PÉRIODE OCTOBRE 2025 - SEPTEMBRE 2026)

Valeur en DA

Rubrique	Montant	
Cotisations Annuelles	54 230 000,00	
Cachets professionnels	4 500 000,00	
Participation séminaires, formations et assises	4 300 000,00	
sponors	2 500 000,00	
TOTAL	65 530 000,00	

#### (\*) Montant de cotisation pour 2026 :

CAC ≤ 5ans - 439 CAC x 10 000 DA 4 390 000,00 CAC > 5ans - 2492 CAC x 20 000 DA 49 840 000,00 54 230 000,00 DA

